

**Compte-rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 1^{er} juillet 2019**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2019

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 3 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du lundi 3 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents, après prise en compte d'une observation de Monsieur DROUET.

FINANCES

1- Budget Général – Reversement du résultat assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Suite au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête à 152 187,86 € le montant du versement des excédents du Budget Assainissement au profit de la Communauté de Communes, soit 65 663,87 € pour la section de fonctionnement et 86 523,99 € de la section d'investissement.

2, 3- Budget Général – Extinctions de créances

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, prend acte de l'extinction d'une créance de 280,00 € suite au jugement de clôture du Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon constatant une insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire.

Cette dépense sera imputée au compte 6542 du Budget Général (110 00).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, prend acte de l'extinction d'une créance de 119,63 € suite à la certification par Maître HUMEAU, Liquidateur, que celle-ci est totalement et définitivement irrécouvrable.

Cette dépense sera imputée au compte 6542 du Budget Général (110 00).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4- Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie – Démarche « Préférence Commerce » - Millésime 2020-2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de reconduire son partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Vendée pour la démarche « Préférence Commerce » - Millésime 2020-2021,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la CCI.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

5, 6– Programmes d’aides à la rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide de verser une subvention de 5 000,00 € à Monsieur SARAZIN, pour ses travaux de toiture, ouvertures et façade, au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère,
- décide, qu’en cas d’accord, la subvention communale ne sera versée qu’une fois l’autorisation donnée par la Région et après la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide de verser une subvention de 2 854,27 € à Monsieur MAINCHAIN, pour ses travaux de toiture, ouvertures et façade, au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère,
- décide, qu’en cas d’accord, la subvention communale ne sera versée qu’une fois l’autorisation donnée par la Région et après la réalisation des travaux.

VOIRIES

7- Village Les Barres – Vente d’une voie du domaine privé de la Commune

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide de céder, à Monsieur et Madame PALLIN, la parcelle cadastrée section A n°452, de 476 m², située au village Les Barres et ce, selon la valeur vénale fixée par France Domaine, soit 700,00 €,
- autorise Madame le Maire à signer l’acte notarié correspondant, les frais étant à la charge de Monsieur et Madame PALLIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

8- Répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté pour le prochain mandat électoral

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, approuve la nouvelle répartition des sièges de l’Assemblée Délibérante de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges telle que présentée ci-dessous et selon la règle dérogatoire dite d’accord local pour la composition du Conseil de Communauté, lors du prochain mandat électoral.

	Rappel du droit commun	Proposition accord local
Sèvermont	9	9
Pouzauges	8	9
Le Boupère	4	5
Saint Mesmin	2	3
Montournais	2	3
La Meilleraie Tillay	2	2
Monsireigne	1	2
Réaumur	1	2
Chavagnes les Redoux	1	2
Le Tallud-Sainte-Gemme	1	1
	31	38

Madame le Maire souhaite de bonnes vacances aux élus
et rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 3 septembre.

Madame le Maire lève la séance à 19 h 58.